



Devenir Référent harcèlement sexuel

Le contexte réglementaire :

Dans les entreprises de moins de 250 salariés :

A compter du 1er janvier 2019, le CSE doit désigner, parmi ses membres, un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, sous la forme d'une résolution adoptée, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Dans les entreprises de plus de 250 salariés :

A compter du 1er janvier 2019, dans toute entreprise employant au moins 250 salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Ce référent bénéficiera d'une formation leur permettant d'assumer leurs rôles.

Programme

Cette formation :

- Délivre le contenu législatif et familiarise le référent avec les textes réglementaires en vigueur. (Lois du 3 août et 5 sept 2018 / Projet de loi santé au travail). Est également abordé le harcèlement moral.
- Dresse les voies de recours et la carte des relais (préventeurs et autorités et services compétents)
- Propose des techniques de conduites d'entretiens d'aide basé sur l'écoute active et la recherche d'éléments factuels
- Met en avant la recherche de solutions à travers le modèle de l'analyse des causes à travers de nombreuses mises en situations
- Mobilise les participants sur un plan d'action autour de la communication (sensibilisation) et les modalités de prise en charge des salariés plaignants.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Support de formation PowerPoint
- Alternance d'exposés théoriques et d'échanges

Modalité d'évaluation des acquis

- Questionnaire ou Quizz

Preventech Formation

Tél : 01 44 09 70 44 / www.preventech.net



Durée

14h



Quantité

12 max.



Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation



Personnel concerné

Référent CSE
Référent RH



Intervenants

Formatrice Coach QVT & RPS



Type

Intra-entreprise



Prix

3 300 € HT par groupe, soit 275 € HT par stagiaire pour un groupe de 12 personnes.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.

TYPES DE HANDICAP



Moteur



Visuel



Auditif



Mental / Psychique

Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.